

**ARRÊTÉ 2023-247 PORTANT INTERDICTION D'UTILISATION
DES TERRAINS DE FOOTBALL DES STADES FERNAND VALIÈRE
ET DE MORPIÉNAS ET DU TERRAIN DE RUGBY DU PARC SPORTS ET NATURE DE MORPIÉNAS,
COMMUNE DE PANAZOL**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L.2211-1 et suivants ;
- Considérant qu'il convient de réglementer l'utilisation des terrains de football du Stade Fernand Valière et du Stade de Morpiénas, et le terrain de rugby ainsi que la plateforme dans le parc Sports et Nature de Morpiénas, en raison des conditions climatiques (intempéries) ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'utilisation des terrains de football du Stade Fernand Valière et du Stade de Morpiénas sera interdite du samedi 28 octobre 2023 au dimanche 29 octobre 2023 inclus.

ARTICLE 2 : L'utilisation du terrain de rugby du parc Sports et Nature de Morpiénas sera interdite du samedi 28 octobre 2023 au dimanche 29 octobre 2023 inclus.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de PANAZOL, Monsieur le Président de l'AS Panazol Football et Monsieur le Président de l'AS Panazol Rugby sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PANAZOL, le 27 octobre 2023

 Maire,
Fabien DOUCET

Publié en mairie le **12 7 OCT. 2023**